

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL
TENUE LE 11 JUIN 2024 À 19 H
AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DESJARDINS**

Sont présents : Monsieur Jacques Poulin, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :
Manon Huard, conseillère, district n° 2
Michael Tuppert, conseiller, district n° 3
Myriam Deroy, conseillère, district n° 4
Emmanuelle Roy, conseillère, district n° 5
Marcel Gaumond, conseiller, district n° 6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier
Madame Linda Déchène, secrétaire de direction et greffière adjointe

Est absente : Madame Roxane Boutet, conseillère, district n° 1

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. PROCÈS-VERBAL

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2024

3. CORRESPONDANCE

3.1 Liste de la correspondance du mois de mai 2024

4. GESTION DES FINANCES

4.1 Dépôt du rapport budgétaire au 31 mai 2024

4.2 Adoption des comptes à payer au 31 mai 2024

5. AFFAIRES COURANTES

5.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu des Règlements relatifs aux PIIA

5.2 Demande de dérogations mineures concernant l'immeuble sis au 14, chemin Winfield et désigné sous le numéro de lot 4 744 974

5.3 Adoption du Règlement numéro 12530-2024 relatif à l'utilisation des pesticides et des fertilisants

5.4 Adoption du Règlement numéro 12540-2024 concernant l'augmentation du fonds de roulement

5.5 Nomination d'agents de la patrouille nautique relativement à la *Loi de 2001* sur la marine marchande du Canada (L.C. 2001, c. 26)

5.6 Autorisation de signature / Société d'innovation en environnement / Projet pilote MaaS communautaire – Québec

5.7 Acquisition d'une génératrice / Service des travaux publics

5.8 Travaux de réaménagement de la piste multifonctionnelle à la hauteur du 6131, route de Fossambault

5.9 Autorisation de signature / Entente intermunicipale / Ville de Pont-Rouge

5.10 Prolongation de l'entente de travail / Directrice du Service des loisirs, culture et vie communautaire

5.11 Engagement de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac / Gestion des actifs en eau

6. PARTIE INFORMATIVE

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

92-06-2024

1. ORDRE DU JOUR
1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point :

5.12 *Autorisation de paiement / Décompte progressif n° 2 / Réfection de l'enveloppe, des boiseries intérieures, de la ventilation et travaux divers à la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac phase 3 / Construction Côté et Fils inc.*

93-06-2024

2. PROCÈS-VERBAL
2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2024

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Myriam Derooy
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2024;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer.

3. CORRESPONDANCE
3.1 Liste de la correspondance du mois de mai 2024

Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois de mai 2024 et invite les membres du conseil à la consulter.

4. GESTION DES FINANCES
4.1 Dépôt du rapport budgétaire au 31 mai 2024

Le directeur général dépose, aux membres du conseil municipal, le rapport budgétaire au 31 mai 2024 et les invite à le consulter.

94-06-2024

4.2 Adoption des comptes à payer au 31 mai 2024

Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer au 31 mai 2024 totalisant 920 492,23 \$.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par la conseillère Myriam Derooy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer au 31 mai 2024 totalisant une somme de 920 492,23 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elle était ici tout au long reproduite.

95-06-2024

5. AFFAIRES COURANTES

5.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu des Règlements relatifs aux PIIA

ATTENDU QUE les demandes de permis assujetties aux Règlements relatifs aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ont été analysées lors de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 30 mai 2024;

ATTENDU le tableau-synthèse déposé en date du même jour et annexé au présent procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Myriam Derooy
APPUYÉ par la conseillère Manon Huard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal fasse siennes les recommandations et conditions du CCU apparaissant au tableau en vertu des Règlements relatifs aux PIIA;

QUE l'inspectrice en bâtiment et en environnement soit autorisée à émettre les permis, conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur les demandes assujetties aux PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

5.2 Demande de dérogations mineures concernant l'immeuble sis au 14, chemin Winfield et désigné sous le numéro de lot 4 744 974

La conseillère Myriam Derooy annonce que le conseil municipal ne rendra pas sa décision concernant la demande de dérogations mineures pour le 14, rue Winfield lors de la présente séance puisque le comité consultatif d'urbanisme n'a pas émis ses recommandations. En effet, le comité consultatif d'urbanisme a jugé qu'il avait besoin d'information additionnelle pour bien évaluer la demande. Il fera ses recommandations au conseil municipal suite à sa prochaine rencontre. Ce dernier rendra donc sa décision en regard de ce dossier lors de la prochaine séance publique, soit le 9 juillet prochain.

96-06-2024

5.3 Adoption du Règlement numéro 12530-2024 relatif à l'utilisation des pesticides et des fertilisants

La conseillère Myriam Derooy informe l'assemblée que le règlement cité en rubrique a pour objet de contrôler l'utilisation des pesticides et des fertilisants sur le territoire de la ville de Fossambault-sur-le-Lac afin de protéger les lacs, les cours d'eau ainsi que la santé et le bien-être de la population.

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a le pouvoir, en vertu de l'article 19 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1), d'adopter un règlement en matière d'environnement;

ATTENDU QUE l'objectif de la Ville est de contrôler l'utilisation des pesticides et des fertilisants sur son territoire afin de protéger les lacs, les cours d'eau ainsi que la santé et le bien-être de la population;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge nécessaire de réviser le contenu de sa réglementation afin de permettre des méthodes biologiques offrant une alternative à l'usage des pesticides et des engrais chimiques;

ATTENDU QUE la Ville désire assurer une meilleure surveillance auprès des entreprises appliquant des pesticides ou des fertilisants sur son territoire;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil du 14 mai 2024;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil du 14 mai 2024;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Myriam Deroy
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le Règlement numéro 12530-2024 relatif à l'utilisation des pesticides et des fertilisants, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

97-06-2024

5.4 Adoption du Règlement numéro 12540-2024 concernant l'augmentation du fonds de roulement

La conseillère Emmanuelle Roy informe l'assemblée que le règlement cité en rubrique a pour objet d'augmenter de 200 000 \$ le fonds de roulement de la Ville, pour que celui-ci atteigne un montant total de 600 000 \$ et vise à éviter des intérêts sur des emprunts sur les marchés.

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac est régie par les dispositions de la « *Loi sur les Cités et Villes* »;

ATTENDU QUE la Ville désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 569 de la « *Loi sur les cités et villes* »;

ATTENDU QUE la Ville peut se doter d'un fonds de roulement d'un montant maximal de 1 719 995 \$, soit 20 % des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la Ville;

ATTENDU QUE la Ville possède déjà un fonds de roulement au montant de 400 000 \$;

ATTENDU QUE le présent règlement a pour objet d'augmenter de 200 000 \$ le fonds de roulement de la Ville, pour que celui-ci atteigne un montant total de 600 000 \$;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge qu'il est d'intérêt public d'adopter le présent règlement afin d'éviter des intérêts sur des emprunts sur les marchés;

ATTENDU QU'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil du 14 mai 2024;

ATTENDU QU'il y a eu dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil du 14 mai 2024;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le Règlement numéro 12540-2024 concernant l'augmentation du fonds de roulement, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

98-06-2024

5.5 Nomination d'agents de la patrouille nautique relativement à la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada (L.C. 2001, c. 26)

ATTENDU QUE conformément au paragraphe 196 (1) de la *Loi de 2001* sur la marine marchande du Canada (L.C. 2001, c. 26) (*LMMC*), les patrouilleurs nautiques embauchés et mandatés par la Municipalité de Fossambault-sur-le-Lac peuvent être désignés à titre d'agents de la patrouille nautique pour les fins de l'application de la partie 10 de la *LMMC* (Embarcation de plaisance);

ATTENDU la volonté de la Municipalité de Fossambault-sur-le-Lac de faire une demande en bonne et due forme à « Transports Canada » afin que les patrouilleurs nautiques embauchés par la Municipalité puissent être désignés à titre d'agents de la patrouille nautique pour les fins de l'application de la partie 10 de la *Loi de 2001* sur la marine marchande du Canada et de ses règlements afférents (Règlement sur les petits bâtiments et Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance);

ATTENDU la volonté de la Municipalité de faire une demande au Directeur des poursuites criminelles et pénales afin que les patrouilleurs nautiques engagés par la Municipalité puissent délivrer des constats d'infraction au nom du Directeur des poursuites criminelles et pénales en vertu de ladite Loi et des règlements précités;

ATTENDU QUE la Municipalité désire procéder à l'octroi d'un mandat externe pour des patrouilleurs pour agir comme agents de la patrouille nautique sur le lac Saint-Joseph afin d'assurer l'application de ladite Loi et de ses règlements;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Huard
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil confirme sa volonté de constituer une patrouille nautique afin de surveiller le plan d'eau de la Municipalité de Fossambault-sur-le-Lac pour l'application de la réglementation fédérale associée à la *Loi de 2001* sur la marine marchande du Canada (L.C. 2001, c. 26) et de ses règlements;

QUE le conseil confirme sa volonté de désigner les patrouilleurs nautiques qui seront embauchés, à titre d'agents de la patrouille nautique;

QUE le conseil confirme sa volonté de faire une demande au Directeur des poursuites criminelles et pénales pour que ces agents de la patrouille nautique soient autorisés à délivrer des constats d'infraction au nom de celui-ci;

QUE le mandat a été octroyé à la compagnie SRS Sauvetage nautique pour la patrouille du lac Saint-Joseph cet été (document en annexe).

Cette résolution abroge la résolution numéro 68-04-2024 adoptée le 9 avril 2024.

99-06-2024

5.6 Autorisation de signature / Société d'innovation en environnement / Projet pilote MaaS communautaire – Québec

ATTENDU le projet pilote créé par MaaS communautaire – Québec;

ATTENDU QUE le premier volet de ce projet pilote vise le développement technique de nouveaux services de transport collectif intelligent TCi, l'adaptation technologique de la plateforme et des outils (applications, rapports, etc.) ainsi que des fonctionnalités pour répondre aux besoins des usagers, des organisations et des opérateurs;

ATTENDU le sommaire budgétaire pour la Ville de Fossambault-sur-le-Lac qui fait foi d'un coût de 120 709 \$ plus les taxes applicables, pour lequel la Ville recevra une subvention de 63 332 \$;

ATTENDU l'entente intervenue entre la Société d'innovation en environnement et la Ville de Fossambault-sur-le-Lac (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Myriam Derooy
APPUYÉ par la conseillère Manon Huard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général à signer l'entente intervenue entre la Société d'innovation en environnement et la Ville de Fossambault-sur-le-Lac;

QUE toute dépense reliée à ce dossier soit défrayée à même la subvention à recevoir et les surplus affecté et non affecté.

100-06-2024

5.7 Acquisition d'une génératrice / Service des travaux publics

ATTENDU QUE lors de pannes de courant, l'équipement de télémétrie qui surveille à distance l'état de tous les postes du Service de l'hygiène du milieu devient inopérant;

ATTENDU QUE la Ville désire faire l'acquisition d'une génératrice pour assurer, en tout temps, la surveillance à distance de tous les postes du Service de l'hygiène du milieu;

ATTENDU la soumission reçue de l'entreprise Franklin Empire en date du 23 mai 2024, pour l'achat d'une génératrice au coût de 8 430,39 \$, plus les taxes applicables (document en annexe);

ATTENDU les recommandations du directeur du Service des travaux publics, monsieur Patrick Langevin (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont
APPUYÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De procéder à l'installation d'une génératrice pour un montant approximatif de 17 000 \$ incluant l'achat de la génératrice au coût de 8 430,39 \$, plus les taxes applicables, de l'entreprise Franklin Empire;

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics, monsieur Patrick Langevin, à signer tout document à cet effet;

QUE cette dépense soit défrayée à même le surplus non affecté.

101-06-2024

5.8 Travaux de réaménagement de la piste multifonctionnelle à la hauteur du 6131, route de Fossambault

ATTENDU l'état déplorable de la piste multifonctionnelle à la hauteur du 6131, route de Fossambault;

ATTENDU QUE la sécurité des usagers de cette section de la piste n'est pas optimale;

ATTENDU le prix budgétaire reçu de l'entreprise Excavation ETR au montant de 54 300 \$, plus les taxes applicables (document en annexe);

ATTENDU QU'il est possible pour la Ville d'effectuer les travaux en régie à moindre coût;

ATTENDU les recommandations du directeur du Service des travaux publics, monsieur Patrick Langevin (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par la conseillère Myriam Deroy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics, monsieur Patrick Langevin, à entreprendre des travaux de réaménagement de la piste multifonctionnelle à la hauteur du 6131, route de Fossambault. Le montant estimé des travaux est de 38 100 \$ et sera défrayé à même le surplus non affecté.

102-06-2024

5.9 Autorisation de signature / Entente intermunicipale / Ville de Pont-Rouge

Dans le but d'encourager les résidents de Fossambault-sur-le-Lac à prendre part aux activités de loisirs de sports de glace, etc., la Ville a négocié une entente intermunicipale avec la Ville de Pont-Rouge (document en annexe);

ATTENDU l'ajout d'une ressource professionnelle embauchée par l'Association du hockey mineur pour les soutenir dans leur offre de service, ce qui amène l'abrogation de l'entente actuelle (document en annexe);

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac désire que ses résidents défrayent le même coût que les citoyens de la Ville de Pont-Rouge pour les activités de loisirs de sports de glace, etc. organisées par cette Ville;

ATTENDU QUE 31 personnes de la municipalité prennent part aux activités organisées par la Ville de Pont-Rouge (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le maire et le directeur général à signer une nouvelle entente intermunicipale avec la Ville de Pont-Rouge, laquelle est annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit. Cette entente abroge l'entente du 1^{er} janvier 2020;

QUE cette dépense supplémentaire soit défrayée à même le surplus non affecté.

103-06-2024

5.10 Prolongation de l'entente de travail / Directrice du Service des loisirs, culture et vie communautaire

ATTENDU QUE la directrice du Service des loisirs, culture et vie communautaire occupe un poste de cadre intermédiaire à durée indéterminée;

ATTENDU QUE l'entente de travail actuelle s'est terminée le 4 juin dernier;

ATTENDU QUE l'entente de travail des autres cadres intermédiaires se termine le 31 décembre 2025;

ATTENDU QU'il y a lieu de prolonger l'entente de travail de la directrice du Service des loisirs, culture et vie communautaire jusqu'à cette date afin d'assurer une certaine homogénéité entre les ententes des cadres intermédiaires (document en annexe);

ATTENDU QU'après entente entre le directeur général et la directrice des loisirs, culture et vie communautaire, celle-ci accepte de conserver les mêmes conditions de travail jusqu'au 31 décembre 2025;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Huard
APPUYÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE prolonger l'entente de travail actuelle de la directrice du Service des loisirs, culture et vie communautaire jusqu'au 31 décembre 2025. Le directeur général, monsieur Jacques Arsenault, est autorisé à signer tout document à cet effet.

104-06-2024

5.11 Engagement de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac / Gestion des actifs en eau

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

ATTENDU QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens;

ATTENDU QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Municipalité et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA (document en annexe);

ATTENDU QUE le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par la conseillère Myriam Deroy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac s'engage à :

- Élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux;
- Transmettre, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier.

105-06-2024

5.12 Autorisation de paiement / Décompte progressif n° 2 / Réfection de l'enveloppe, des boiseries intérieures, de la ventilation et travaux divers à la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac phase 3 / Construction Côté et Fils inc.

ATTENDU la correspondance du 7 juin 2024 de la firme Atelier 4^e Niveau recommandant le paiement du décompte progressif n° 2 à l'entreprise Construction Côté et Fils inc. dans le cadre des travaux de réfection de l'enveloppe, des boiseries intérieures, de la ventilation et travaux divers à la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac phase 3 (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le trésorier à procéder au paiement d'un montant de 215 963,11 \$, plus les taxes applicables, à l'entreprise Construction Côté et Fils inc. dans le cadre des travaux de réfection de l'enveloppe, des boiseries intérieures, de la ventilation et travaux divers à la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac phase 3;

QUE cette dépense soit défrayée à même le Règlement numéro 12440-2023, le Règlement numéro 12520-2024 et le surplus non affecté.

6. PARTIE INFORMATIVE

Monsieur le maire informe la population sur les sujets suivants :

6.1 Journal « L'Entre-Guillemets »

La prochaine édition du journal « L'Entre-Guillemets » paraîtra le 1^{er} juillet prochain.

6.2 La grande journée des petits entrepreneurs

Monsieur le maire félicite tous les participants de la grande journée des petits entrepreneurs qui a eu lieu le 1^{er} juin dernier au Centre communautaire Desjardins. Il souligne aussi le travail de madame Caroline Bélanger, madame Marie-Noël Rainville et de la conseillère madame Emmanuelle Roy.

6.2 Fermeture des bureaux de l'hôtel de ville / Fête nationale du Québec et fête du Canada

Dans le cadre de la fête nationale du Québec et de la fête du Canada, les bureaux de l'hôtel de ville seront fermés les lundis 24 juin et 1^{er} juillet 2024.

6.3 Fête des Voisins / Déjeuner-brunch

Le conseil municipal invite les résidents de Fossambault-sur-le-Lac à la Fête des Voisins qui se tiendra le 23 juin prochain de 11 h à 14 h au Centre communautaire Desjardins. Sur place animation, jeux gonflables et grand marché. Pour tous les détails, consultez le site Internet de la Ville.

6.4 Mise à l'eau des bateaux

L'horaire de mise à l'eau pour les bateaux au Domaine de la Rivière-aux-Pins (DRAP) est du mercredi au dimanche de 8 h 30 à 17 h. La vignette de bateau émise par la Ville doit obligatoirement être apposée sur l'embarcation. Vous pouvez vous procurer la vignette pour l'année 2024 au coût de 100 \$ plus les taxes applicables.

Monsieur le maire rappelle l'importance du lavage en profondeur de toutes les embarcations à moteur et autres avant leur mise à l'eau. Le nettoyage de l'équipement de pêche est aussi essentiel lorsqu'il a été utilisé sur d'autres plans d'eau.

6.5 Visites guidées à la Chapelle du Lac

Les visites guidées à la Chapelle du Lac auront lieu du 26 juin au 27 août du mercredi au dimanche de 10 h à 16 h.

6.6 Spectacles à la Chapelle du Lac

Monsieur le maire invite les citoyens à se procurer des billets pour les différents spectacles à venir à la Chapelle du Lac cet été. La programmation complète est disponible sur le site Internet de la Ville.

6.7 Rodéo / Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

Monsieur le maire souhaite un bon succès au rodéo de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier qui se tiendra du 28 au 30 juin 2024.

6.8 Plan stratégique / Site Internet

Le plan stratégique Fossambault 2050 « *L'environnement est dans notre nature* » est disponible sur le nouveau site Internet de la Ville qui est maintenant en ligne depuis quelques heures.

6.9 Ouverture de la plage municipale

L'ouverture officielle de la plage municipale aura lieu le 15 juin pour les fins de semaine. Celle-ci sera ouverte à temps plein à compter du 22 juin jusqu'au 25 août. La semaine du 26 au 30 août est à confirmer. La plage ferme officiellement à la fête du Travail, soit le 2 septembre. L'horaire de la plage avec surveillants-sauveteurs est de 10 h à 19 h.

6.10 Fête du 75^e

La microbrasserie Alpenstock a développé une bière blanche dans le cadre du 75^e anniversaire de la ville. Celle-ci sera disponible, entre autres, à la Chapelle du Lac lors des spectacles.

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document.

8. AFFAIRES DIVERSES

Aucun point.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 35, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :

1. La renouée du Japon.
2. L'abattage d'arbres et d'une haie.

Fin de la période de questions à 19 h 57.

106-06-2024

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 19 h 57.

Jacques Poulin, maire

Jacques Arsenault, greffier
CRHA